

Zeitschrift: Domaine public

Band: 42 (2005)

Heft: 1670

Artikel: Stakeholders. Partie 2, L'âge du consensus, les entreprises négocient leur responsabilité

Autor: Danesi, Marco

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013763>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'âge du consensus, les entreprises

En Suisse, même si avec un peu de retard par rapport à d'autres pays, les actionnaires revendiquent leurs droits et les placements éthiques gagnent en importance.

Les principes d'une gestion responsable des entreprises se généralisent en Suisse également. L'article de la semaine passée (DP n° 1669) s'achevait sur une remarque optimiste. Trop peut-être, après trente ans d'attaques portées à la toute-puissance des conseils d'administration et des managers vedettes: «une nouvelle Bastille» selon Roby Tschopp, auteur d'un article paru

en août 2001 dans *Moneta*, la revue de la Banque Alternative Suisse. Si les sites des multinationales - de Novartis à Wall Mart - affichent les modes d'emploi du profit moralisé, il est vrai aussi que la pratique désavoue souvent les engagements de façade (cf. encadré ci-contre). Notamment à l'égard des salariés volontiers dépossédés du fruit de leur travail, aussi bien sur le Plateau suisse que dans les *sweatshop* indiens et chinois, malgré des bénéfices à faire tourner la tête. Il est vrai que les syndicats, entre conflit ouvert et concertation, semblent négliger les avantages de la participation au capital des sociétés, tout juste symbolique, utile pour obtenir des informations réservées à l'assemblée générale. Le salarié, propriétaire d'actions, représente toujours une anomalie dont on ne sait pas vraiment tirer parti. Alors que les défenseurs de l'écologie, du tiers-monde, ainsi que les représentants de la société civile rentabilisent le retour en force de l'actionnaire - sans renier les éclats militants à la face des puissants et de l'opinion publique - ouvriers et employés observent de loin l'offensive portée contre l'impunité de l'argent.

Les principes en action

Malgré le fossé qui sépare les belles promesses des changements concrets, les entreprises s'exposent de plus en plus à la curiosité de leurs interlocuteurs, riches ou pauvres, légitimes ou autoproclamés, isolés ou organisés. La fronde gagne le cœur du système. Applaudie par une partie du monde politique suisse, échaudé par les rémunérations fantastiques de quelques PDG indigènes, qui réclame enfin davantage de transparence et de démocratie.

En avril de cette année, le conseil d'administration de Nestlé a été ébranlé par la fondation Ethos, représentant cinq caisses de pension: 36% de voix s'expriment contre le double mandat de Peter Brabeck - à la fois président du conseil d'administration et administrateur délégué (AD). Du jamais vu. Gros titres dans les médias, et la multinationale de Vevey sonde ses investisseurs en vue

d'un changement de statuts renforçant leur rôle dans la gestion de la société.

Depuis 1999, la Déclaration de Berne (DB) pilote la campagne Clean Clothes en Suisse. Elle engage Migros, Veillon et Switcher à adopter un code de conduite en matière de droits des travailleurs, surtout à l'étranger. Six ans plus tard, l'action se poursuit. D'autres producteurs de maillots et pantalons bon marché tombent dans le filet des droits de l'homme et des travailleurs.

La fondation collective de placement NEST - Netzwerk Stiftung - basée à Zurich répond à l'obligation de s'affilier à la LPP, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1985, en lançant des investissements durables dans le secteur de la prévoyance, fidèle ainsi à ses racines de coopérative d'entreprises autogérées. Aujourd'hui, elle gère une fortune de

Suite à la page 7

Dire et faire

Dans sa *Lettre d'information* de juin 2005, Actares relève l'ambiguïté du Credit Suisse First Boston. D'une part, celui-ci souscrit aux «Equator Principles», un engagement volontaire qui invoque le respect des standards environnementaux et sociaux établis par la Société financière internationale (un organisme de la Banque mondiale qui s'occupe des investissements privés). D'autre part, l'institut bancaire conseille la filiale de Shell, «Sakhalin Energy Investment Company», prête à bâtir un oléoduc et gazoduc de la valeur de douze milliards de dollars, en dépit des dommages écologiques du projet qui menace la survie de la baleine grise, ainsi que l'existence des populations locales. C'est tout le défaut d'accords qui ne prévoient ni contrôle indépendant ni sanctions en cas d'infraction. A l'image du «Global Compact», parrainé par les Nations Unies, qui entend promouvoir un ensemble de valeurs fondamentales dans les pratiques des entreprises, mais qui repose exclusivement sur la bonne foi des signataires.

Petits nombres

Après un début de siècle plutôt flamboyant, l'engouement pour les placements éthiques marque un temps d'arrêt. Le climat boursier incertain entrave quelque peu la croissance des fonds verts, dont le rendement n'a rien à envier cependant aux portefeuilles traditionnels. Et les frais d'évaluation des bons et des mauvais placements (*rating*), facturés aux investisseurs, ont souvent un effet dissuasif.

Si en Europe et aux Etats-Unis les caisses de pension investissent 11% à 12% de leur patrimoine en fonds verts, en Suisse, ce taux descend au-dessous de 1%.

négoçient leur responsabilité

ONG, investisseurs privés et institutionnels exercent une pression constante sur les sociétés qui, à leur tour, acceptent petit à petit de «moraliser» leurs activités.

400 millions pour le compte d'un millier de clients. Avant tout le monde, NEST a imaginé une rente de veuvage pour les couples concubins et homosexuels, favorisé le temps partiel et privilégié l'écologie et le social, sans perdre de vue le rendement des placements.

De l'affrontement au partenariat

Ces événements témoignent de la partie en cours pour le contrôle et la «moralisation» de l'argent. Celle-ci se joue entre contestation, lobbying et recherche de consensus. Boycottages, grèves et campagnes médiatiques, mises en scènes par des ONG en marge du pouvoir économique ont rencontré le besoin de renouvellement surgi au sein des entreprises, via les caisses de pension notamment, pressées par leurs assurés. Militants et actionnaires expropriés se sont retrouvés sur le même front, non pas contre le capital - même si les plus radicaux des altermondialistes rêvent encore de le neutraliser, sinon de le dépasser - mais pour le domestiquer.

Voilà que la Déclaration de Berne (DB) compte toujours sur l'appui de l'opinion publique tout en multipliant les contacts avec les dirigeants des entreprises dont elle veut influencer les stratégies. Comme dans le cas de Syngenta, mère de l'herbicide Paraquat qui provoque des milliers d'intoxications chaque année. Ou de Roche et Novartis

à qui elle demande de baisser les prix des médicaments et de modifier leur politique de brevets afin de favoriser la concurrence des génériques dans les pays en développement.

A son tour, la fondation Ethos, qui gère une partie de la fortune de quelques caisses de pension, module ses interventions. Elle interroge régulièrement les entreprises, formule des recommandations de vote à l'usage des actionnaires lors des assemblées générales, publie des rapports sur leur gestion et investit les fonds qui lui sont confiés, en fonction à la fois de l'engagement social et écologique des sociétés et de leur présence indicielle sur le marché boursier, afin de toucher également les firmes indisciplinées.

Ainsi les adversaires se sont rapprochés et ont commencé à collaborer.

Le changement de l'intérieur

Mauvaise publicité et chantage à l'investissement, servis par une vigilance accrue, laminent les réticences du capital et l'obligent au compromis. Sans parler du succès des placements verts auprès des épargnants et des subventions ciblées élargies par les pouvoirs publics qui flattent les affaires politiquement correctes aux yeux de CEO, PDG, AD et cadres supérieurs en tout genre.

On trouve alors d'un côté les agences d'évaluation sociale et environnementale, -

Centre Info de Fribourg qui collabore avec Ethos et Actares - rattrapées maintenant par des analystes traditionnels - Lombard Odier Darier Hentsch (LODH) à Genève ou Vontobel à Zurich - qui notent les capitalisations

Investissements à sens unique

Comme le font remarquer Yvan Maillard et Philippe Spicher du Centre Info, les caisses de pension placent presque exclusivement leur argent dans des sociétés cotées en bourse. Toutefois, les microcrédits (cf. article à la page 8) en faveur de petites entreprises représentent également des investissements socialement responsables.

boursières selon des critères éthiques. Ces notations (*ratings*) débouchent ensuite sur des fonds de placement responsables. Et de l'autre des consultants qui accompagnent leurs mandataires vers le respect de ces critères afin d'attirer investisseurs et consommateurs. Car la responsabilité sociale peut et doit devenir la clef du succès d'une entreprise. C'est la conviction de Paola Ghillani, fondatrice et présidente de Paola Ghillani & Friends SA (ancienne directrice de Max Havelaar), qui imagine et concrétise à tous les niveaux d'un établissement la vision d'un monde meilleur grâce à l'économie. Sans renoncer à gagner de l'argent. *md*

L'appel du droit

La bonne volonté, même intéressée, ne suffit pas. C'est pourquoi ONG et experts préconisent des mesures législatives. Les fonds de pension par exemple devraient informer les assurés sur l'utilisation de critères sociaux et écologiques dans leurs investissements, ainsi que de l'utilisation des droits de vote lors des assemblées générales. Cette disposition, en vigueur en Grande-Bretagne depuis 2000, a triplé les placements durables des caisses de retraite.

Sur le plan du droit international, les organisations non gouvernementales tentent aussi de combler le vide légal dont profitent les multinationales. Codes de conduites et principes promulgués par ONU et autres OCDE, bien que nécessaires, restent lettre morte à défaut de contrôles et de sanctions véritables à l'égard des fautifs.

Les sources et les références utilisées pour la rédaction de cet article sont disponibles sur www.domainepublic.ch